

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 688

Nachruf: In memoriam : le Dr. Charlotte Olivier

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.- 6 mois . . . 3.50</p> <p>ETRANGER . . . 8.- Le numéro . . . 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>	<p>ANNONCES</p> <p>11 cent, le mm.</p> <p>Largeur de la colonne : 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p> <p>LE TALMUD.</p>
--	--	---	--

Si Dieu eût voulu que la femme devint le chef de l'homme, il l'eût tirée de son cerveau; s'il eût voulu qu'elle fût son esclave, il l'eût tirée de ses pieds. Il voulut qu'elle fût sa compagne et son égale: en conséquence, il la tira de son côté.

LE TALMUD.

Une déclaration importante de la Charte de San Francisco

Le préambule de la Charte débute ainsi :
Les peuples des Nations unies... affirment leurs croyances dans les droits de l'homme, dans l'égalité de l'homme et de la femme...

Ce n'est qu'une phrase, mais adoptée par 50 nations, et qui devait être dite.

¹ C'est nous qui soulignons (Réd.).

Les suffragistes suisses à Lausanne

Nous revenons toujours à Lausanne avec plaisir, même lorsque le temps est lourd et le ciel couvert. Mais ce jour-là, c'était plutôt de la joie, avec un peu d'anxiété, que nous ressentions en grimpaant vers la cathédrale. L'émotion est bien permise à de jeunes suffragistes, prêtes à se trouver pour la première fois parmi celles qui, depuis si longtemps, luttent de toutes leurs forces pour les femmes de chez nous. La salle du Grand Conseil avait grand air avec ses gerbes de roses aux couleurs fédérales. Mais étions-nous arrivées au bon endroit? Ces chapeaux blancs, ces toilettes claires, ces visages souriants? Avec un petit rire, ma compagne me glissa dans l'oreille: « Et dire que mon mari m'a bien recommandé de ne pas me vernir les ongles!!! »

Dans une atmosphère de chaude cordialité et d'entente parfaite, puisque tous les votes furent unanimes et ne soulevèrent aucune discussion, une centaine de délégués et un bon nombre d'envoyés de sociétés invitées assistèrent aux différentes phases, ailleurs souvent si fastidieuses, d'une séance administrative. La présidente, M^{me} Vischer-Alioth (Bâle), ouvrit la session en se réjouissant que nous puissions enfin, après six ans de guerre, nous réunir de nouveau dans la paix et elle exprima notre reconnaissance de voir notre pays épargné. La paix nous apporte bien des problèmes, à la solution desquels les femmes doivent collaborer. Mais elles ne peuvent donner leur aide dans cette reconstruction que si elles possèdent les droits politiques. M^{me} Vischer-Alioth donna ensuite lecture du rapport annuel. Sur le plan international l'activité fut évidemment faible. Il faut signaler l'intervention du Comité central en faveur des Juifs de Hongrie. Nous avons eu le malheur de perdre trois membres cette année: M^{me} Schwyzler-Vogel (Lucerne), M^{me} Böhlen-Velti (Thoune) et M^{me} Krieg (La Neuveville), membre du Comité central. Nous déplorons la démission de ce Comité de M^{lle} Bonard (Lausanne). Enfin le secrétariat féminin suisse, à la suite de la démission de M^{me} Schaefer-Robert, s'est adjoint une nouvelle secrétaire, M^{lle} Lecoulter (Genève).

Encore une fois la présidente recommande

L'idée marche... à Genève aussi...

...Et même doublement, puisque nous nous trouvons actuellement en face de deux efforts distincts, mais convergeant vers le même but. D'abord, l'initiative constitutionnelle, destinée aux seuls électeurs, et seconde d'une pétition féminine largement ouverte à toutes les signatures, le tout lancé depuis quelques semaines par le Parti genevois du travail (appelé dans d'autres cantons Parti ouvrier populaire (POP)). Sur l'inspiration de ses membres féminins ferventes suffragistes, cette initiative réclame pour les femmes le droit de vote cantonal, électoral et éligibilité. Et en second lieu, le projet de loi déposé devant le Grand Conseil le 23 juin par M. le député Dupont-Willemin (Section genevoise du parti socialiste suisse) et demandant également la reconnaissance aux femmes de leurs droits politiques complets en matière cantonale et communale.

L'Association genevoise pour le Suffrage n'a toutefois pris position à l'égard de ces deux tentatives qu'après avoir consulté ses membres en Assemblée générale ordinaire, des courants d'idées très opposés s'étant fait jour dans son Comité, dont certains membres craignant de manquer à la neutralité et à l'indépendance, inscrites dans les statuts, redoutaient les résultats fâcheux d'un appui donné à l'initiative surtout. Mais à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée s'est déclarée d'accord pour que l'Association agisse aussi bien en faveur de l'initiative du Parti du travail que du projet de loi Dupont-

Willemin, un communiqué très net envoyé à toute la presse mettant d'autre part exactement la situation au point. Voici le texte de ce communiqué:

L'Association pour le suffrage féminin soutenant toute initiative ou projet de loi visant à accorder aux femmes les droits politiques, tient à préciser qu'elle se place au-dessus de tout parti politique, ses membres restant libres de se rattacher à telle ou telle tendance. C'est pourquoi elle recommande aux électeurs et aux femmes de signer l'initiative et la pétition lancés par le parti du travail et salue avec satisfaction le projet de loi déposé devant le Grand Conseil par le parti socialiste genevois, tout en exprimant son regret profond de ce que les partis politiques historiques, qui se réclament de l'idéal démocratique, n'aient pas reconnu jusqu'ici la nécessité d'une pareille réforme.

Cette mise au point nettement établie, l'Association s'occupe dès maintenant de constituer, comme cela est le cas à Bâle, où la situation politico-suffragiste est à peu près analogue, un Comité d'action spécial, dont la tâche sera d'abord de recueillir le plus grand nombre possible de signatures pour l'initiative et la pétition du Parti du travail (il en faut 5.000 avant le 7 août prochain), puis ensuite

¹ Tous ceux et celles de nos lectrices qui voudraient faire signer ces listes sont priées de s'adresser à la Présidente de l'Association qui est aussi la rédactrice du *Mouvement* (Crêts de Pregny, téléphone 2.26.61).

de faire de la propagande avant les votations populaires. Nous, qui avons si fréquemment expérimenté l'effarante lenteur apportée à examiner des projets législatifs inspirés par nous, pauvres femmes sans voix électorales, restons en admiration étonnée devant la rapidité avec laquelle il est procédé pour le projet de loi Dupont-Willemin: celui-ci, annoncé le 26 mai, a été motivé dès samedi dernier 23 juin par son auteur, qui présenta un excellent rapport, à la suite duquel deux voix seulement se firent entendre: celle de M. Marco (parti ouvrier du travail), qui remercia M. Dupont de son initiative, et celle de M. Burnat (groupe de ralliement national) qui ne trouva rien de mieux à invoquer contre nous que de rappeler le souvenir de l'abominable « Géo », homni dans toute la Suisse, et dont certaines femmes disaient, paraît-il, en ses temps de « jeunesse dédorée » qu'il était si beau garçon qu'elles étaient prêtes à voter pour lui... Puis, une Commission, selon l'usage, fut nommée, qui sera, nous assure-t-on, prochainement convoquée et au courant du travail de laquelle nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs.

Voici donc maintenant sept de nos cantons entrés dans la lice suffragiste; et si, comme le disait jadis M. Motta, les cantons sont « le laboratoire politique de la Confédération », nous pouvons espérer que l'une au moins de ces sept expériences ouvrira la porte aux autres. Qui va commencer?...
E. Gd.

le *Mouvement Féministe* et le *Frauenblatt*, ainsi que la brochure récemment éditée de M^{me} Thalmann (Berne): *Suffrage féminin*. La brochure du pasteur Schwarz et le discours de Selma Lagerlöf vont sortir de presse et seront de précieux aides pour la propagande.

En parlant des sections, M^{me} Vischer-Alioth se réjouit des récentes nouvelles. Après Berne, Bâle et Zurich, ce sont Lucerne, Neuchâtel et Vaud qui vont devoir se mettre à l'œuvre à la suite des motions déposées devant leurs Grands Conseils. L'« Idée marche », comme dit notre vice-présidente, M^{lle} Gourd, retenue loin de nous, hélas, par la maladie.

Les comptes présentés par M^{me} Leuch (Lausanne) bouclent avec un bénéfice de 50 fr. sur un total de recettes de 6818 fr. Le budget de 1945-1946 prévoit un déficit de 500 fr. La cotisation est maintenue à 1 fr. par tête de membre.

Pour remplacer au Comité central M^{lle} Krieg (Neuveville) et M^{lle} Bonard (Lausanne), l'Assemblée a élu M^{lle} Quinche, avocate (Lausanne) et M^{me} Clerc-Bellenot, licenciée en droit (Neuchâtel).
M. C.-B.

(à suivre en 2^{me} page)

IN MEMORIAM

Le Dr. Charlotte Olivier

La nouvelle de la mort, survenue le 8 juin, de M^{me} le Dr. Charlotte Olivier a causé dans tous les milieux une surprise douloureuse. On savait M^{me} Olivier gravement malade, elle ne sortait plus de sa maison depuis plusieurs mois, mais on ne pouvait croire que cette femme si vaillante, dont la vie entière a été jusqu'à ses derniers jours consacrée à son prochain, dût à son tour se reconnaître vaincue. Le nom de M^{me} Olivier et celui de son mari, le Dr. Eugène Olivier, sont intimement liés à la lutte antituberculeuse dans le canton de Vaud, où depuis plus de 40 ans, ils ont créé de nombreuses œuvres préventives et curatives qui semblent aujourd'hui chose naturelle, mais qui demandèrent, pour voir le jour, de nombreuses démarches, des sacrifices financiers devant lesquels on pouvait hésiter, et la foi qui soulève les montagnes. Charlotte de Moyer était née à St-Petersbourg le 22 octobre 1864; elle obtint d'abord son di-

plôme de garde-malade qui lui permit de créer un dispensaire dont elle a été l'infirmière-chef; elle vint ensuite à Lausanne faire ses études de médecine, y soutint sa thèse de doctorat en 1897, et fit trois semestres d'internat en chirurgie, dans le service du professeur César Roux. Reentrée à Pétersbourg, elle y passa l'examen d'Etat russe, ouvrit une clinique chirurgicale avec un dispensaire pour indigents qu'elle dirigea jusqu'au moment où elle revint en Suisse pour épouser, à Gingsins, le Dr. Eugène Olivier, dont elle avait fait la connaissance à Leysin; elle devenait ainsi la petite-fille de l'écrivain Urbain Olivier. Et cette Russe fut très rapidement assomilée le caractère vaudois, les usages vaudois, et avec une habileté et une souplesse à la fois féminines et slaves sut travailler dans notre canton, aborder les autorités, entreprendre les démarches nécessaires pour lutter contre la tuberculose, dépister la maladie par la consultation populaire, par le dispensaire, par les infirmières visiteuses, par la création des préventoria. C'est à l'activité des docteurs Olivier, mari et femme, que l'on doit la création de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, de la cure d'air de Sauvabelin, de la Bérallaz, du Nid, des Oisillons... De 1911 à 1926, M^{me} Olivier a été le médecin-chef du dispensaire antituberculeux de la Polyclinique universitaire, où elle se dépensa sans compter, sans ménager ni ses forces ni son temps. Il semblait que cette femme d'apparence frêle eût supprimé les contingences physiques; elle ignorait la fatigue, le sommeil; elle soignait des malades, s'occupant du corps autant que de l'âme, cloignant les enfants de la contagion, faisant hospitaliser les parents. Levée avant le jour, quittant le Mont par le premier tramway, elle arrivait à Lausanne à la première heure pour se rendre dans les quartiers populaires, souvent excentriques, pour faire un traitement, une piqûre, surveiller un malade, une famille.

C'était avant tout une travailleuse sociale, qui entendait attaquer le mal à son origine, donner à l'enfance toutes les possibilités d'une vie saine. C'est à la suite d'une de ses conférences donnée à l'Union des femmes de Lausanne, en mai 1914, que le Dr. Emile Dind demanda au Conseil d'Etat une étude sur les conditions sanitaires offertes aux enfants en bas âge placés dans des familles; il en résulta la loi sur les enfants placés dite « loi Dind » alors qu'elle aurait dû s'appeler loi



Cliché aimablement prêté par le Bureau officiel de renseignements de Lausanne.

Le paysage qu'ont eu sous les yeux nos suffragistes suisses.

Olivier ; à un député qui s'étonnait de la chaleur et du talent avec lesquels Mme Olivier défendait la cause des enfants placés, la doctoresse répondit avec l'énergie d'une femme qui sait l'infirmité que lui vaut la privation des droits civiques : « Je défendrais encore bien mieux ma cause si je pouvais siéger avec vous au Grand Conseil ! »

C'est au Congrès des Intérêts féminins qui siègea à Berne en 1921 que Mme Olivier entreprit le conseiller fédéral Ernest Chuard de la situation difficile des Ligues cantonales contre la tuberculose et lui demanda d'élaborer une loi fédérale, devenue une pressante nécessité. Ernest Chuard s'exécuta et en 1928 fit voter par le Parlement la loi actuelle contre la tuberculose, qui rend d'appréciables services. Avec une belle honnêteté, il a rendu à plusieurs reprises hommage à l'initiative de Mme Olivier, affirmant que c'était elle la responsable de la loi.

Mme Olivier a été aussi le refuge de milliers de Russes émigrés, malheureux et ruinés, réfugiés en Suisse ; elle participa à la création d'un Comité spécial, rechercha, découvrit de nombreuses misères, s'occupa de la distribution des secours, et devint ainsi l'objet d'un vrai culte et d'une infinie reconnaissance.

A l'occasion de ses 70 ans, la *Revue médicale de la Suisse romande* a consacré un fascicule d'hommage à Mme et M. Olivier. Le professeur Rist, de Paris, leur a consacré un magnifique article. Le Cartel romand d'Hygiène sociale a décerné le titre de membre honoraire à Mme Olivier, le 6 octobre 1938, pour son apostolat antituberculeux. Mais cette femme fuyait les compliments, les hommages, les reportages sur ses collaborateurs. « Comment pouvez-vous dire des choses pareilles ? », disait-elle ; « pourquoi ne pas attendre ma disparition ? » Et maintenant elle est disparue ; et partout, des milieux les plus divers et surtout les plus humbles, s'élève un concert de gratitude et de reconnaissance ; puisse-t-il adoucir la douleur du Dr. Olivier, à qui nous disons ici encore notre respectueuse sympathie.

S. B.

Notre journal ne peut laisser passer le décès, qui le touche directement, de Mme Charlotte Olivier, sans joindre le témoignage de son propre chagrin à l'article si documenté et si vrai de notre collaboratrice : car, on vient de le dire, celle que nous perdons était une suffragiste convaincue, et par là même une amie fidèle du *Mouvement* dès ses débuts, c'est-à-dire depuis plus de trente ans. Elle l'aimait parce que, comme elle, il combattait pour une cause, parce qu'il défendait le sort de tant de femmes, dont on ne soupçonne pas suffisamment la vie monotone, difficile et sans joie ; et que, avec son cœur si chaud, sa sympathie toujours en éveil, son intérêt si compréhensif, son besoin de justice aussi, elle s'associait sans réserve et de toutes ses pensées à toutes les campagnes que nous avons pu mener.

Personnalité attachante et originale, grâce à ce caractère slave si bien adapté à la mentalité romande, Mme Olivier était une de ces femmes avec lesquelles une conversation était toujours une joie ; l'imprévu de ses réparties, l'étendue de ses expériences, la justesse de ses remarques laissaient son interlocuteur sous le charme. La dernière fois que nous nous sommes rencontrées, je crois, fut à cette séance sur le statut des gardes-malades, convoquée au printemps 1944 par le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale ; et nichée à ses côtés, dans l'encoignure d'une

fenêtre, j'ai certainement autant appris par son voisinage sur ce sujet qui lui tenait aussi si fortement à cœur que par toutes les conférences qui furent prononcées. Et, plus anciennement, que de fois, il me fut donné de la voir dans une intimité familiale de voisinage, et de pouvoir ainsi la connaître et l'admirer ! Aussi est-ce avec une vive reconnaissance que notre journal a accepté la proposition de son mari, le Dr. Olivier, de mettre au net des notes autobiographiques qu'en 1932, déjà, elle avait été jetées sur le papier à l'intention de notre *Mouvement* ; et nous lui en disons ici une fois encore tous nos remerciements en lui réitérant toute notre chaleureuse sympathie. Car des vies comme celle-là sont bienfaites pour tous, par l'exemple qu'elles donnent du temps de leur activité, et par le courage qu'elles laissent à ceux qui survivent, lorsque ces morts nous ont quittés.

E. Gd.

Les suffragistes suisses à Lausanne

(suite de la 1^{re} page)

Le travail effectué par le Secrétariat féminin suisse, l'action autour du postulat Oprecht, ainsi que les campagnes menées par les suffragistes de Bâle, Berne et Zurich et dont nous ont parlé Mmes Widmer-Theil, Boehlen et Lienhard, ont été relatées en détail au cours de l'année par notre journal, aussi n'est-il pas nécessaire de s'y arrêter. Mlle Quinche (Lausanne), présidente du Comité d'action en faveur du postulat Oprecht, créé en mars dernier à Berne, annonça que déjà 40 sociétés féminines ont adhéré à cette campagne, parmi lesquelles l'Alliance de sociétés féminines suisses qui compte 250 sociétés. Un groupement mixte, la Ligue du Gothard, s'est inscrit spontanément à la demande de ses membres féminines.

L'Assemblée a encore voté deux résolutions : on trouvera ci-dessous le texte de la première, et voici la deuxième :

La nationalité de la femme mariée

(Résolution votée par l'Assemblée de Lausanne de l'A. S. S. F. le 9 juin 1945)

Les délégués réunis le 9 juin 1945 pour l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Lausanne,

constatent que l'arrêté du Conseil fédéral du 10 novembre 1941 ne règle pas de façon satisfaisante la situation des Suissesses qui ont épousé des étrangers. Cette réglementation a eu pour conséquence qu'un grand nombre de femmes d'origine suisse se sont trouvées dans de grandes difficultés lorsqu'elles cherchaient à obtenir l'autorisation d'entrer en Suisse, un permis de séjour dans le pays, l'autorisation d'y travailler, etc.

Les femmes suisses demandent qu'à la fin des pleins pouvoirs, cet arrêté du Conseil fédéral disparaisse de notre législation, et que la question soit réglée de façon équitable dans un esprit compréhensif et conformément à la conception internationale.

vons aussi qu'en 1939, peu avant la catastrophe mondiale, de nombreuses œuvres lui avaient été demandées par les grandes galeries de divers pays, mais naturellement ces envois ou bien ne purent être effectués ou se perdirent en route.

* * *

Laure Bruni est une artiste indépendante en qui l'on ne peut découvrir aucune concession aux snobismes de l'heure. Elle ne se rattache à aucune école et ne se soumet qu'à une seule discipline : l'observation de la nature. Art féminin certes par son charme, mais totalement exempt de ce que ce terme implique de péjoratif. Rien de mièvre, aucun souci du détail envisagé pour lui-même. Laure Bruni voit grand ; ses toiles, solidement charpentées, sont largement peintes, ordonnées dans une chaude lumière. Elle est un peintre complet qui, à l'acuité sensorielle d'une Colette joint le lyrisme flamboyant d'une Anna de Noailles ; à la maîtrise de la technique, au sens de la composition, au respect scrupuleux de la nature, le don poétique qui transfigure la réalité par une interprétation toute personnelle, qu'il s'agisse du Rhône au Pont Butin, de la mer basse sur une plage bretonne, de la neige à la Croix-de-Rozon, ou encore de ses vagues formidables dont on pressent l'imminent écroulement, ou d'un simple bouquet de fleurs champêtres.

Vérité et poésie, telle est l'immortelle leçon de Cocteau, si méconnue de nos jours, où ceux qui se réclament de la vérité sont trop souvent étrangers à toute poésie tandis que ceux qui se consacrent à la poésie demeurent indifférents à toute vérité. Mais heureusement dans tous les

Une démission

C'est avec étonnement et de très vifs regrets que nous venons d'apprendre la démission de Mlle Jeanne Yung, comme sous-directrice de l'Ecole Supérieure des Jeunes Filles de Genève. Appelée à ce poste en 1940, Mlle Yung s'était dévouée, non sans peine, à quitter sa position plus modeste de maîtresse de classe, où elle avait eu l'occasion de déployer, depuis plus de vingt ans, ses talents psychologiques exceptionnels. Pendant cette longue carrière, elle avait eu des classes de tous les degrés et de toutes les sections. Nombreuses sont les jeunes filles qui avaient trouvé auprès d'elle aide et conseils, dans les moments si difficiles que traversent les adolescentes. Nombreux aussi les parents, dont elle avait su gagner la confiance et qui venaient lui demander son avis, certains de trouver en elle une femme compréhensive, au cœur maternel, absolument désintéressée, et envisageant avant tout le bien des enfants qui lui étaient confiés. Elle était donc admirablement préparée pour la nouvelle tâche qui lui était attribuée et qui devait surtout consister en une collaboration avec son chef pour tout ce qui concernait la direction pédagogique et disciplinaire de l'école.

Cette collaboration ne fut jamais ce qu'elle aurait dû être. Mlle Yung avait le titre de sous-directrice sans qu'on lui en donnât jamais l'autorité réelle vis-à-vis du corps enseignant et vis-à-vis des élèves. Le départ fut mal pris et, malgré de la bonne volonté de part et d'autre, le compromis directeur-masculin et sous-directrice féminine se révéla assez vite comme n'étant pas viable.

Ceci ne veut pas dire que, pendant les cinq années où elle fut attachée à ses nouvelles fonctions, Mlle Yung ne continua pas à rendre de grands services et à mettre toute son ardeur à

améliorer les programmes d'étude de ses élèves, dont elle avait l'ambition de faire des femmes harmonieusement préparées pour la vie. Elle suggéra beaucoup d'innovations importantes, dont personne ne sut qu'elles venaient d'elle ; elle s'intéressa vivement à la réalisation de la nouvelle Section de culture générale ; et les jeunes maîtresses, dont elle était chargée de surveiller la formation pédagogique, l'ont toujours sentie à leurs côtés, prête à les soutenir dans leur future carrière. Sitôt qu'elles apprirent la démission de la sous-directrice, dix d'entre elles écrivirent au Conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique, pour lui exprimer leur surprise et leurs regrets. Les parents qui ont eu leurs filles à l'Ecole supérieure ces dernières années ne pourront jamais être assez reconnaissants à Mlle Yung de tout ce qu'elle a donné d'elle-même dans sa lourde mais magnifique tâche d'éducatrice.

En 1940, lors de la nomination de la nouvelle direction de l'école, les Sociétés féminines genevoises, ainsi que certaines d'entre elles l'avaient déjà fait précédemment, exprimèrent à nos autorités leur désir de voir une femme à la tête de cette école. Elles estiment, en effet, que l'éducation de la jeunesse féminine est avant tout du ressort des femmes. Dans beaucoup d'autres pays que la Suisse, c'est une chose que l'on a comprise depuis longtemps. Et chez nous, les rares directrices d'école que nous avons ont fait leurs preuves. La solution adoptée alors n'avait pas complètement satisfait ces Sociétés, mais c'était quand même un pas en avant dans une voie qui semble être la bonne. Elles se demandent maintenant avec inquiétude ce qu'il adviendra du poste laissé vacant par la démission de Mlle Yung ? Elles espèrent qu'il sera tenu compte des besoins nouveaux de nos futures mères et citoyennes et qu'on fera appel à des femmes hautement compétentes.

H. GAUTIER-PICTET.

L'Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin, réunie à Lausanne le 9 juin 1945,

estime que la collaboration des femmes à la vie publique est devenue une nécessité à notre époque.

Elle constate avec plaisir que la question du suffrage féminin est posée actuellement devant les Chambres fédérales et dans plusieurs cantons et compte qu'une solution favorable interviendra dans un avenir prochain.

Pour terminer la journée, Mlle Clerc-Bellefont (Neuchâtel) rappela les objections que nous font les antisuffragistes et les arguments que nous pouvons leur opposer. En particulier l'accusation portée contre les femmes allemandes qui seraient seules responsables de l'ascension du nazisme et donc de ses crimes, trouve une réfutation — avec chiffres à l'appui — dans le *Bulletin* d'avril 1945 de l'Association suisse pour une Société des Nations.

En fin de journée, un dîner charmant et très gai, qui favorisa les contacts personnels entre délégués, réunit toute l'assistance. Mlle Quinche (Lausanne), Mlle Vischer-Alioth (Bâle) et M. Chuard, président du Grand Conseil vaudois, prirent successivement la parole pour souhaiter à notre Association le couronnement de ses efforts.

* * *

Le soleil reparu, l'indiscret pépiement des oiseaux lausannois obligea les paresseuses à se lever assez tôt pour entendre Mlle Monod, suffragante à Lausanne. Dans une méditation qui remua profondément les consciences de

CAMP DES EDUCATRICES

VAUMARCUS DU 13 au 17 AOUT 1945

Ce camp s'adresse à toutes les femmes préoccupées d'éducation : mères, institutrices, travailleuses sociales, infirmières.

PROGRAMME DES CONFÉRENCES

- 13 août : **Penn et le libéralisme anglo-saxon.**
M. E. Privat.
- 14 » : **La Russie à la veille de la guerre.**
M. G. Gafencu.
- 15 » : **Le peuple juif à la croisée des chemins.**
M. le pasteur Charles Brüttsch.
- 16 » : **Situation actuelle et spirituelle des jeunes et notre contact avec eux.**
M. le professeur André Burger.
L'éducation musicale.
M. le professeur Willems.
- 17 » : **Vinet devant la souffrance.**
M. le professeur L.-F. Jaccard.

Le culte de clôture ainsi que trois études bibliques sur l'apôtre Paul seront présidées par M. le pasteur Pierre Bonnard.

Prix du camp : 25 francs.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à : Mlle Germaine Virieux, Contamines 27, Genève.
Mlle Suzanne Guany, avenue Gruy 18, Lausanne.

Portraits de femmes

Une grande artiste : Laure Bruni

Grâce à l'heureuse initiative de la revue *Reflets* le public genevois a pu admirer le mois dernier une quinzaine de toiles de Laura Bruni qui, venant après l'exposition de cette artiste, en octobre, à l'Athénée, achèvent de la classer parmi les premiers peintres de ce temps.

Le *Mouvement Féministe* s'en réjouit à plus d'un titre : d'abord parce que c'est une femme qui s'élève au sommet d'un art où l'on compte encore assez peu d'étoiles féminines ; ensuite parce que Laure Bruni a fait ses débuts à Genève au temps où son père, Constantin Bruni, dirigeait le Grand Théâtre avec une maîtrise inégalée ; enfin parce que Laure Bruni est d'origine suisse, exactement tessinoise, étant la petite fille de ce Féodor Bruni qui, parti de Mendrisio, s'en fut à Moscou pour y devenir un des plus illustres peintres du XIX^{ème} siècle russe. Ainsi, en adoptant Laure Bruni, la Suisse ne fait que reprendre son bien, qu'elle partage, il est vrai, avec la France, avec Paris, où Laure Bruni a fait en peu d'années une brillante carrière : sociétaire et membre du jury de la Société nationale des Beaux-Arts, premier prix du concours de marines organisé par la Ligue maritime, elle est représentée par des œuvres importantes — marines, nus, paysages, bouquets, dessins, encre de Chine, eaux-fortes — au Musée national du Luxembourg, au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris, ainsi que dans de nombreux musées de la province et de l'étranger. Nous sa-

domaines de l'art une élite de créateurs maintiennent fermement la haute tradition gothéenne et démontre non seulement par sa foi, mais aussi par ses œuvres, qu'ils n'est pas de vérité qui, suffisamment approfondie, ne débouche dans la poésie, et qu'il n'y a pas de poésie capable de s'épanouir pour la joie et le réconfort des hommes si elle n'est pas fortement enracinée dans la réalité. Laure Bruni appartient à cette élite : on ne saurait lui décerner de plus bel éloge.

M.-L. PREIS.



Livres reçus

Edouard BÉNÉS : *La Démocratie aujourd'hui et demain*, 1 vol. 274 pages. Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1945. Prix : 6 fr. br.

Par une heureuse coïncidence, au moment où se reconstitue l'Etat tchécoslovaque, une importante étude de son président, consacrée à la démocratie, sort de presse. Il s'agit là de la mise au net des cours faits par M. Bénéš à l'Université de Chicago, en 1939. Cet ouvrage, indépendamment de sa valeur documentaire permanente, lève aussi le caractère d'une profession de foi, car l'auteur y exprime ses convictions personnelles en matière politique.

La démocratie... sujet bien propre à retenir l'intérêt de lecteurs suisses, et aussi de femmes qui aspirent à prendre leur part de la vie nationale et à s'instruire des principes de gouvernement et de leurs applications. Le livre de M. Bénéš constitue une excellente initiation à l'histoire contemporaine, car il nous offre, en certains chapitres, un aperçu de l'évolution politique et sociale des peuples européens jusqu'à notre époque, évolution caractérisée par une accentuation des tendances démocratiques, gagnant jusqu'au plan économique, par le rôle grandissant du *quart état* (classe ouvrière), et l'avènement du communisme, en face duquel se dressent, en réaction, les régimes autoritaires, totalitaires. Suit l'analyse de ces régimes, de leur genèse à leur chute : fascisme, national-socialisme, communisme, dans leurs oppositions et leurs analogies avec la démocratie.

Le président Bénéš ne manque pas de proclamer sa confiance en la valeur du régime démocratique, nettement supérieur aux autres, en tant que système politique et philosophie de la vie. Mais, impartial et objectif, il se garde de taire les faiblesses, non pas de la démocratie, mais des démocraties, telles qu'elles furent réalisées, et il met courageusement le doigt sur les plaies : défaut de préparation des peuples, manque de chefs énergiques, cultivés et hardis, insuffisance des méthodes en opposition à la tactique massive et savamment étudiée des régimes autoritaires. Quant à la Société des Nations, expression de la démocratisation de la vie politique et sociale, M. Bénéš, tout en indiquant les torpillages dont elle fut l'objet, la soumet aussi à une sévère critique : « Les démocrates ne vi-